Commercialisation des aliments composés pour animaux (modif. direct. 79/373/CEE)

1994/0174(CNS) - 30/09/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission selon la procédure prévue à l'article 143.1 du règlement (procédure sans rapport).